



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 062/2022
SÉANCE N° 5 DU 12 SEPTEMBRE 2022

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) – – MODIFICATION

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 6 septembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents

Christian Lefort, Anthony Roullier, Fabienne Le Ridou (à partir de 18 h 09), Jean-Marc Coignard, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu (jusqu'à 19 h 30), Isabelle Fougeray, Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Antoine Caplan, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Caroline Garnier (à partir de 18 h 12), Bruno Flécharde, Nadège Davoust (à partir de 18 h 12), Georges Poirier (à partir de 18 h 07), Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François (à partir de 18 h 41), Georges Hoyaux, Catherine Roy, Paul Le Gal-Huamé, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Christine Droguet (à partir de 18 h 41), Noémie Coquereau, Samia Soultani, James Charbonnier, Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot, Isabelle Groseil, Sylvie Vielle, Christine Dubois (à partir de 18 h 37), Julien Brocail, Gérard Travers, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 07), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde (à partir de 18 h 07), Christelle Alexandre (à partir de 18 h 07), Louis Michel (à partir de 18 h 12), Marcel Blanchet, Dominique Gallacier (jusqu'à 19 h 28) et Michel Rocherullé.

Étaient absents ou excusés

Sébastien Destais, Annette Chesnel, Nicolas Deulofeu, Kamel Oghi, Sébastien Buron, Olivier Barré et Michel Paillard.

Étaient représentés

Gwenaël Poisson a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Damien Richard a donné pouvoir à Hervé Lhotellier, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Flécharde, Patrice Morin a donné pouvoir à Céline Loiseau, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Christine Droguet, Camille Petron a donné pouvoir à Bruno Bertier, Didier Pillon a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino a donné pouvoir à James Charbonnier, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Samia Soultani, Anne-Marie Janvier a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot, Guy Toquet a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Corinne Segretain a donné pouvoir à Christelle Alexandre, Pierre Besançon a donné pouvoir à Yannick Borde, Dominique Gallacier a donné pouvoir à Louis Michel (à partir de 19 h 28).

Bernard Bourgeais est représenté par Isabelle Groseil (suppléante).

Sylvie Vielle et Nicole Bouillon ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 16 septembre 2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) – MODIFICATION

Rapporteur : François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu l'article 1609 nonies C-IV du code général des impôts,

Vu la délibération n° 57/2020 du 16 juillet 2020 créant la commission portant création et constitution de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),

Vu la délibération n° 98/2020 du 28 septembre 2020 portant composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),

Considérant la délibération du conseil municipal de Saint-Jean-sur-Mayenne, désignant un nouveau représentant au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Laval Agglomération, par suite de la démission du conseiller municipal initialement désigné,

Considérant la nécessité de modifier la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Laval Agglomération,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire approuve la nouvelle composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), de la manière suivante :

Communes	Titulaires	Suppléants
Ahuillé	Michel Daugeard	Valéry Portais
Argentré	Christian Lefort	Clarisse Legay-Leroy
Beaulieu-sur-Oudon	Anthony Roullier	Danièle Guillaume-Caous
Bonchamp-lès-Laval	Michel Triquet	Jean-Marc Coignard
Le Bourgneuf-la-Forêt	François Berrou	Julie Charpentier
Bourgon	Damien Richard	Chantal Marcadé
La Brûlatte	Jean-Louis Deulofeu	Christian Raimbault
Châlons-du-Maine	Christophe Caurier	Loïc Broussey
Changé	Thierry Fresnais	Olivier Richefou
La Chapelle-Anthenaise	Isabelle Fougeray	Mickaël Housseau
Entrammes	Hicham Ben Alaya	Jérôme Allaire
Forcé	Annette Chesnel	Céline Berson

Communes	Titulaires	Suppléants
Le Genest-Saint-Isle	Nicole Bouillon	Stéphane Briant
La Gravelle	Nicolas Deulofeu	Catherine Sacaze
Launay-Villiers	Hervé Lhotellier	Antoine Serrière
Laval	Bruno Bertier	Guillaume Agostino
Laval	Antoine Caplan	Georges Hoyaux
Laval	Georges Poirier	Jonathan Guilemin
Laval	Isabelle Eymon	Geneviève Pham-Sigmann
Laval	Didier Pillon	James Charbonnier
L'Huisserie	André Chauvin	Jean-Pierre Thiot
Loiron-Ruillé	Jean-Luc Chaplet	Gérard Jallu
Louverné	Sylvie Vielle	Brice Thommeret
Louvigné	Christine Dubois	Jérémy Greneau
Montflours	Julien Brocaïl	Stève Milosevic
Montigné-le-Brillant	Nathalie Boizard	Nathalie Fôret-Vettier
Montjean	Marie-Annick Marquet	Christine Messé
Nuillé-sur-Vicoin	Mickaël Marquet	Sylvie Ribault
Olivet	Éric Morand	Sarah Piquet
Parné-sur-Roc	David Cardoso	Clotilde Pryn
Port-Brillet	Fabien Robin	Vincent Fournier
Saint-Berthevin	Isabelle Adam	Philippe Morisset
Saint-Cyr-le-Gravelais	Géraldine Blin	Soizic Chevalier
Saint-Germain-le-Fouilloux	Sylviane Lépy	Marcel Blanchet
Saint-Jean-sur-Mayenne	Olivier Barré	Thierry Gobbe
Saint-Ouën-des-Toits	Fabien Tessier	Évelyne Moreau
Saint-Pierre-la-Cour	Pierre Férandin	Michel Paillard
Soulgé-sur-Ouette	Michel Rocherullé	Marylène Géré

Article 2

Le président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20220912-S5-CC-062-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2022

Mise en ligne : le 21-09-22